

VILLE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE MISE A DISPOSITION, INSTALLATION,
ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE****ENTRE LES SOUSSIGNEES :**

La Commune de Saint-Jean-d'Angély, ci-après dénommée « la Ville », représentée par Madame la Maire, Françoise MESNARD,

D'UNE PART,

ET

La Société JCDecaux France, ci-après désignée « La Société », Société par Actions Simplifiée au capital de 8 241 669,67 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 622 044 501, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine (92523), 17 rue Soyer, représentée et agissant par son Directeur Droit Public et Appels d'Offres, Madame Véronique SIMMLER, faisant élection de domicile en cette qualité audit siège,

D'AUTRE PART,

Ci-après conjointement dénommées « Les Parties »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIV

Par marché notifié le 29 octobre 2012 après appel d'offres ouvert, la Société SPACEO devenue ensuite ABRI SERVICES NOUVELLE AQUITAINE s'est vu attribuer par la Ville de Saint-Jean-d'Angély le marché de « mise à disposition, installation, maintenance de mobilier urbain publicitaire » pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Par courrier en date du 15 mars 2021, la Société a informé la Ville du rachat du groupe ABRI SERVICES NOUVELLE AQUITAINE par la société JCDecaux France.

En effet, dans le cadre de la simplification et de l'amélioration du fonctionnement des structures du groupe JCDecaux et pour faciliter les relations avec les collectivités locales, la société Abris Services Media, (puis ses filiales, Abri Services Nouvelle Aquitaine, Abri Services Bretagne, Abri Services Pays de Loire et Abri Services Développement) sera absorbée par la Société JCDecaux France, son actionnaire unique. Cette opération est effective depuis le 30 avril 2021. L'avenant n° 2 a également pour objet d'entériner ce transfert.

Par avenant n° 1, notifié en date du 26 novembre 2020, à la suite de la crise sanitaire mondiale, la durée initiale du marché a été prolongée de 9 mois. Ainsi la durée du contrat est portée à 8 ans et 9 mois, portant ainsi l'échéance du contrat à la date du 30 septembre 2021.

A l'approche de l'échéance du marché, la Ville de Saint Jean d'Angély a engagé une réflexion relative à la préparation et au lancement de la nouvelle procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution du nouveau contrat de mobiliers urbains. Cette dernière ne devrait pas être lancée avant l'entrée en vigueur du nouveau Règlement Local de Publicité comme annoncé dans l'extrait du registre des délibérations du Conseil municipal en date du 10 décembre 2020.

C'est dans ce contexte que la Ville de Saint Jean d'Angély a sollicité auprès de la Société, par courrier en date du 16 juillet 2021, la prolongation de l'actuel marché afin de disposer du temps nécessaire à l'aboutissement de la future consultation. Cette prolongation a pour objet de poursuivre l'entretien et l'exploitation du mobilier existant jusqu'à la prochaine consultation.

Cette prolongation est justifiée par le fait que le futur Règlement Local de Publicité pourrait avoir un impact sur le potentiel publicitaire, les types et les implantations mobiliers, il n'est donc pas possible pour la Ville de lancer une consultation dès à présent, en effet, cette dernière risquerait de remettre en cause tout nouveau contrat.

Au vu de ce qui précède, les parties se rencontrent donc afin d'acter, dans le cadre du présent avenant, la modification du contrat permettant d'assurer la continuité de service le temps nécessaire notamment à l'approbation du Règlement Local de Publicité et à l'aboutissement d'une nouvelle consultation.

AVENANT

ARTICLE I – FUSION ABSORPTION

A l'exception de cette modification d'entité juridique qui résulte d'une simple réorganisation interne du groupe, le contrat mentionné en objet reste inchangé.

Dans le marché mentionné ci-dessus, il convient de remplacer les renseignements d'ordre administratif concernant la Société par les renseignements suivants :

Raison sociale	JCDecaux France
N° SIRET	622 044 501 00139
Adresse	17 rue Soyer – 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone/Télécopie	Numéro de téléphone : (+33) 1 30 79 79 05 Télécopie : (+33) 1 30 47 61 3
Courriel	veronique.simmler@jcdecaux.com
Représentant légal	Mme Véronique SIMMLER Agissant au nom de cette société, en qualité de Directeur Droit Public et Appels d'Offres
Capital Social	8 241 669,67 Euros

Cette opération est effective depuis le 30 avril 2021, le contrat est transféré à compter de cette date. La Société désignée ci-avant l'accepte, avec tous les droits, charges et obligations qu'il comporte.

ARTICLE II – PROLONGATION DU MARCHÉ

La présent avenant a pour objet la prolongation du marché jusqu'à l'adoption du futur Règlement Local de Publicité.

En cas d'attribution du futur contrat au cours de cette période, la Ville pourra mettre fin au présent marché, à tout moment sous réserve d'un préavis d'un mois (1) mois, dûment notifié à la Société.

ARTICLE III – CLAUSES INCHANGÉES

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par les présentes, demeurent intégralement applicables, jusqu'à l'échéance du marché.

En cas de contradiction, les dispositions du présent avenant prévalent.

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification au titulaire.

Fait en 2 exemplaires originaux, le

Pour JCDecaux France

Pour la Commune de Saint-Jean-d'Angély

**Véronique SIMMLER,
Directeur Droit Public
et Appels d'Offres**

**Françoise MESNARD,
Maire**